

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3400/Fin.



Astrida, le 6 décembre 1950.

Monsieur le Gestionnaire de Crédits,

Subsidiairement à mon télégramme n°94/Fin.en date de ce jour, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me subdéléguer à charge de l'art. 5 litt. A du BO/50 Salaires gardiens gîtes & cimetières & porteurs communications la somme de QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SEPT (4.457,-) FRANCS qui m'est nécessaire pour assurer le paiement des salaires du mois de novembre et décembre 1950.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Gestionnaire des Crédits AIMO

à

U S U M B U R A .